



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22030849

Tribunal de l'entreprise de Liège

28 FEV. 2022

[Signature]
Division Greffe

N° d'entreprise : 0671 961 560

Nom

(en entier) : CORTI'TREIZE

(en abrégé) :

Forme légale : Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Adresse complète du siège : Rue Bellaire, 13 à 4120 NEUPRE

Objet de l'acte : DEMISSIONS - NOMINATIONS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale prend note de la démission du conseil d'administration.

FIN DE MANDATS:

L'assemblée générale à l'unanimité des voix, confirme que les mandats des administrateurs suivants n'ont pas été renouvelés: Edouard DAVID, Rodolphe FINAMORE, Jean JACOB, Jan JASPERS, Fabienne LEDENT, Françoise NOEL et Diana PICONE.

ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Sur base des candidatures reçues, l'assemblée générale confirme, à l'unanimité des voix, que les candidats suivants sont nommés à la fonction d'administrateur pour une période de 4 ans:

Annik COLLET
Martine CONSTANT
Pierre DAVID
Jean-Marie DELVOYE
Jean-Pascal D'INVERNO
Jean-Paul ETIENNE
Michel JOURDAN
Siaka KONATE
Hervé SAMYN
Sonia SENZEE

Suite à l'élection des nouveaux administrateurs par l'assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni et en son sein a décidé des fonctions de président, de vice-présidente, d'administrateur délégué et de trésorier.

L'assemblée générale à l'unanimité confirme que, au conseil d'administrations et pour une période de 4 ans:

Le président est Siaka KONATE,
La vice-présidente est Sonia SENZEE,
Le trésorier est Jean-Paul ETIENNE,
L'administrateur délégué est Hervé SAMYN.

Fait à NEUPRE, le 07 février 2022,

SAMYN Hervé,
Administrateur délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).